

Initiales de la présidente

PROCÈS-VERBAL CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nº 025 17 janvier 2023

(A)

PROCÈS-VERBAL de la vingt-cinquième (25^e) séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chênes, tenue le mardi, 17 janvier 2023, à 19 h 30, au siège social du CSS des Chênes (*Immeuble Saint-Frédéric*), salle multifonctionnelle, 457 rue des Écoles, Drummondville, sous la présidence de madame Annie Boileau.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

Membres représentant les parents :

POSTE VACANT, représentant des parents – District 1

()
(P)
(A)
(A)
(P)
(P)
(P)
(P)
(P)
(P)
(P)
. ,

Membres représentant la communauté :

M ^{me} Isabelle Meilleur, personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de	
gestion des risques ou de gestion des ressources humaines	(P)
M. Bernard Gagnon, personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en	
gestion des ressources financières ou matérielles	(P)
M ^{me} Karen Lamothe, personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel (P)	
M. Martin Dupont, personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des	
affaires	(P)
M. Frédéric Jutras Komlosy, personne âgée de 18 à 35 ans	(P)

PRÉSENCES: 13 ABSENCES: 00 TOTAL: 13

Initiales de la présidente

SONT AUSSI PRÉSENTS

M. Lucien MALTAIS Directeur général

M. Normand PAGE Secrétaire général et directeur du Service des communications

M^{me} Maude TRÉPANIER Directrice générale adjointe

Ouverture de la séance à 19 h 30.

1. VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La procédure de convocation à la présente séance extraordinaire a été respectée, par la diffusion d'un avis public en date du 13 janvier 2023 et la convocation des membres du conseil à la même date, conformément à l'article 163 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Ouverture de l'assemblée à 19 h 30.

Rappel des fondements légaux à la convocation à la présente séance: Articles 163 et 164 – Loi sur l'instruction publique

163. Le président ou deux membres du conseil d'administration du centre de services scolaire peuvent demander la convocation d'une séance extraordinaire de ce conseil.

La séance est convoquée par un avis du secrétaire général transmis à chacun des membres du conseil d'administration du centre de services scolaire au moins deux jours avant la tenue de la séance. Cet avis est accompagné des documents nécessaires à la tenue de la séance.

Le secrétaire général donne, dans le même délai, un avis public de la date, du lieu et de l'heure de la séance ainsi que des sujets qui feront l'objet des délibérations. Toutefois, la publication dans un journal n'est pas requise. 1988, c. 84, a. 163; 2020, c. 1, a. 59.

164. Au cours d'une séance extraordinaire, seuls les sujets mentionnés dans l'avis de convocation peuvent faire l'objet de délibérations et de décisions, à moins que tous les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire ne soient présents à cette séance extraordinaire et en décident autrement. 1988, c. 84, a. 164; 2020, c. 1, a. 60.

- 2. Période à la disposition de l'assistance
- 3. Prestation de serment d'un nouveau membre du conseil d'administration
- 4. Scénario de transition vers la nouvelle offre de services au secondaire

Levée de la séance

Initiales de la présidente

2. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE

SANS OBJET

3. PRESTATION DE SERMENT D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (Direction générale)

Les membres désignés pour siéger au conseil d'administration du centre de services scolaire doivent prêter serment devant le directeur général de remplir fidèlement les devoirs de leur charge au meilleur de leur jugement et de leur capacité. La prestation de serment est effectuée oralement.

Le nouveau membre du conseil d'administration qui est appelé à prêter serment est M. Jean-Claude Massé, représentant les parents pour le district 5.

Disposition législative concernée : Loi sur l'instruction publique, RLRQ, c. I-13.3, art. 143.3.

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

*** À 19 h 34, il est proposé par M. Stéphane Guilbert et appuyé par M. Bernard Gagnon d'ajourner la présente séance extraordinaire afin de permettre à Mme Maude Trépanier, directrice générale adjointe, de poursuivre la présentation des résultats de sondage auprès des différentes instances sur l'offre de services au secondaire. Cette présentation aidera les membres du conseil d'administration à prendre une décision éclairée pour le scénario de transition.

LA PROPOSITION D'AJOURNEMENT EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<u>FIN DE L'AJOURNEMENT ET RETOUR À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE</u>

*** À 20 h 37, il est proposé par M. Ghislain Rheault et appuyé par M. Ugo Martin de mettre un terme à l'ajournement et de rouvrir la séance extraordinaire afin de poursuivre celle-ci avec le point 4 à l'ordre du jour.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. SCÉNARIO DE TRANSITION VERS LA NOUVELLE OFFRE DE SERVICES AU SECONDAIRE

À la suite de certains échanges lors de l'ajournement, il est proposé par M. Martin Dupont et appuyé par M. Frédéric Jutras-Komlosy de reporter ce point lors de la prochaine séance ordinaire du 21 février prochain. Les membres ont besoin de données supplémentaires qui pourront permettre de prendre la meilleure décision possible quant au scénario de transition.

CETTE PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 40, l'ordre du jour étant épuisé, la présidente décrète la levée la séance extraordinaire du conseil d'administration.

Le secrétaire général,

La présidente,

Normand Page

Annie Boileau